



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/195

Approbation d'un avenant n° 2 à la convention de coédition d'un ouvrage sur Tony Garnier conclue entre la Ville de Lyon / Archives municipales et la fondation Renaud

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme VIDAL Chloë

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 30 SEPTEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 2 OCTOBRE 2020
DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 OCTOBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme BRUVIER HAMM Pauline

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LUNGENSTRASS (pouvoir à Mme DUBOT), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme GEORGEL), M. LEVY (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/195 - APPROBATION D'UN AVENANT N° 2 À LA CONVENTION DE COÉDITION D'UN OUVRAGE SUR TONY GARNIER CONCLUE ENTRE LA VILLE DE LYON / ARCHIVES MUNICIPALES ET LA FONDATION RENAUD (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération du 23 septembre 2019, le Conseil municipal a approuvé la convention entre les Archives municipales de Lyon (AML) et la fondation Renaud pour la coédition d'un ouvrage sur Tony Garnier dans le cadre de différentes manifestations autour de celui-ci à l'occasion du 150^{ème} anniversaire de sa naissance.

Dans le cadre de cette co-édition, la Ville de Lyon/Archives Municipales assure le suivi administratif, le lien avec les imprimeurs, le suivi éditorial, la recherche iconographique et la gestion des droits, et enfin la conception graphique des visuels.

La fondation Renaud assure la prise en charge des frais d'impression de 600 exemplaires de l'ouvrage, la prise de vue de dessins de Tony Garnier ainsi que la demande d'attribution du numéro ISBN.

Des précisions sont à apporter à la convention en cours quant à la demande d'attribution du numéro ISBN ainsi qu'au droit de réédition, aussi il convient donc de conclure un avenant.

L'avenant n°2 joint au présent rapport formalise les modifications à apporter à la convention.

Vu la convention de co-édition approuvée par délibération n° 2019/4978 du 23 septembre 2019 ;

Vu l'avenant n° 1 approuvé par délibération n° 2020/5429 du 27 janvier 2020 ;

Vu le projet d'avenant n° 2 ;

Oùï l'avis de la commission **Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante** ;

DELIBERE

- 1- L'avenant n° 2 à la convention de coédition d'un ouvrage sur Tony Garnier établie entre la Ville de Lyon/Archives Municipales et la fondation Renaud est approuvé.

2- Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit document et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nathalie PERRIN-GILBERT